

**Il faut
faire payer
les riches**

Vincent Drezet
et Liêm Hoang-Ngoc

Il faut faire payer les riches

ÉDITIONS DU SEUIL
25, boulevard Romain-Rolland, Paris XIV^e

**COLLECTION
« NON CONFORME »**

ISBN 978-2-02-102674-0

© ÉDITIONS DU SEUIL, OCTOBRE 2010

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.seuil.com

Extrait de la publication

Introduction

Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable ; elle doit être également répartie entre les citoyens, en raison de leurs facultés.

Les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

Ces deux principes fiscaux, fondateurs de la République, sont inscrits dans les articles 13 et 14 de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789. Ils entendent mettre à contribution chaque citoyen, selon ses moyens, pour œuvrer à la solidarité nationale. Ils prévoyaient de mettre fin au privilège d'exemption fiscale que détenaient le clergé et la noblesse sous l'Ancien Régime, où seuls les

gueux et les roturiers acquittaient l'impôt pour financer les dépenses courantes, les guerres et les fastes des ordres privilégiés. La taille, la dîme, la corvée et la gabelle¹ en étaient les symboles les plus connus.

Aux lendemains de la Révolution, le système fiscal français s'est structuré autour des « quatre vieilles », qui donneront naissance aux impôts locaux que nous connaissons : la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti, la taxe professionnelle. Du point de vue de la justice fiscale, ces impôts sont imparfaits, malgré leurs divers aménagements. À côté des impôts locaux, l'impôt citoyen, en principe destiné à financer la solidarité nationale, est, entre autres prélèvements, composé de l'impôt progressif sur le revenu. Celui-ci vit tardivement le jour, grâce à Joseph Caillaux, qui prit la tête d'une rude bataille parlementaire remportée par la gauche le 2 juillet 1914, lorsque fut adoptée la loi portant son nom².

1. La taille royale était un impôt en monnaie, levé par le roi et payé par les roturiers, selon une charge répartie par chaque paroisse. La taille seigneuriale était un impôt prélevé par le seigneur sur la communauté villageoise dont il assurait la protection. La dîme était un impôt en nature, sur les récoltes, perçu par le clergé. La corvée était un impôt en journées de travail, redevable pour la construction des routes. La gabelle était une taxe indirecte sur le sel, alors sous monopole royal.

2. Entre 1914 et 1917, l'« impôt sur le revenu des personnes physiques » s'ordonna autour de deux types de contribution : sept impôts catégoriels (appelés impôts cédulaires) à taux proportionnel, et un impôt général et progressif sur le revenu. Le principe du financement de la solidarité nationale par l'impôt progressif, selon la capacité

L'impôt qui existe de nos jours n'est guère conforme aux articles 13 et 14 que l'on vient de citer. L'impôt sur le revenu (IR) a, pendant un temps, permis de ralentir l'accumulation de la rente, celle-ci étant alimentée par des flux de revenus qu'il a contribué à tarir. C'était au temps des Trente Glorieuses, lorsque le taux marginal de la tranche supérieure de l'impôt sur le revenu était au-dessus de 60%. Pour autant, le système fiscal français n'a jamais été très progressif. Les cotisations sociales et les contributions qui financent la sécurité sociale ne sont pas progressives. Le poids de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés (IS) est faible, à côté de la part, majoritaire, des impôts indirects dans les recettes fiscales. Il est donc faux d'affirmer que la moitié des Français ne paient pas d'impôt. Bien que 50% des foyers soient exonérés d'IR, tous les ménages paient la TVA (taxe sur la valeur ajoutée), au premier centime d'euro dépensé, ainsi que la CSG (contribution sociale généralisée). Ces prélèvements étant proportionnels (un seul taux s'applique,

contributive de chaque citoyen, s'affermira à l'issue de la Grande Guerre. Le taux de la tranche supérieure passa même de 2% en 1915 à 90% en 1924 pour faire face aux nécessités financières de l'après-guerre. Il fut ensuite abaissé à 40-50% avant d'être relevé à 90% en 1939 lors du déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, puis de trouver un rythme de croisière, au-dessus de 60% pendant les Trente Glorieuses. Le quotient familial fut introduit en 1946 face à une situation démographique dégradée, l'impôt sur les sociétés fut créé en 1948 et l'unification des autres impôts cédulaires avec l'impôt sur le revenu fut réalisée en 1959.

que l'on soit riche ou pauvre), ils amputent bien plus le pouvoir d'achat des ménages modestes que celui des classes aisées, dont les porte-parole ne cessent de vanter les mérites des taxes indirectes.

Les réformes adoptées au cours des deux décennies écoulées ont aggravé le caractère faiblement redistributif de notre système. Cette période fut celle d'une défaite culturelle des partisans de la justice fiscale. Il faut dire que le slogan inspiré par les économistes « de l'Offre », « Trop d'impôt tue l'impôt ! », avait fini par faire mouche dans l'opinion publique, au point que les meilleurs des socialistes furent convaincus que la gauche ne gagnerait plus une élection sans promettre de baisser les impôts. Mais la gauche perdit les élections de 2002. La droite, de retour aux affaires, enfonça son clou fiscal, planté par Édouard Balladur dès 1993, coup de marteau après coup de marteau¹. Le « paquet fiscal », symbole de ce que l'on a appelé ailleurs la *Sarkonomics*, semblait consacrer la victoire des néoconservateurs. À l'issue de cette séquence, le barème de l'impôt sur le revenu aura été rendu de moins en moins progressif.

La création du bouclier fiscal et la quasi-suppression des droits de succession et de donation auront réduit la portée

1. En matière fiscale, le gouvernement dirigé par Édouard Balladur a considérablement abaissé la progressivité de l'impôt sur le revenu en réduisant le nombre de tranches de 12 à 7. Dominique de Villepin les réduira encore en 2005 à 5, et créera le bouclier fiscal, pour annihiler la portée de l'impôt sur la fortune.

de l'imposition du patrimoine. L'imposition du capital aura été particulièrement minorée. La multiplication de « niches fiscales » aura rendu, pour certains contribuables, l'impôt carrément dégressif, voire nul, pour quelques nouveaux rentiers, rêvant de jouir des mêmes privilèges que leurs ancêtres de l'Ancien Régime.

La crise est, depuis, « passée par là », pointant du doigt les excès du capitalisme financier. Encore moqué il y a peu, le thème de la redistribution des richesses est désormais au cœur des réflexions engagées pour moraliser l'économie, si ce n'est pour la transformer. La crise du capitalisme financier a mis à nu les mécanismes qui ont exacerbé les inégalités, permettant aux spéculateurs de s'enrichir sans travailler, alors que ceux qui travaillent pour vivre peinent à conserver leurs emplois et à subsister sans s'endetter. Les inégalités de revenus, en particulier, se sont considérablement creusées, comme l'indiquent les études récentes portant sur la répartition des revenus. Il n'est plus « obscène » aujourd'hui de vouloir faire payer les riches, au point que des promoteurs du bouclier fiscal en réclament désormais la levée.

Cet ouvrage nage à contre-courant des idées reçues qui ont servi au cours de ces deux dernières décennies à faire l'apologie d'un système économique ayant littéralement favorisé la reconstitution d'une classe de rentiers. Il montre qu'il n'est pas aberrant de vouloir « faire

payer les riches » par le biais de l'impôt sur le revenu *et* de l'impôt sur le patrimoine.

Tout d'abord du point de vue de la justice fiscale. Afin que vive le principe du financement de la solidarité nationale selon la faculté contributive de chaque citoyen, principe qui constitue l'un des fondements de la Révolution française, et qui est d'autant plus actuel qu'on reconnaît désormais l'efficacité des « amortisseurs sociaux » de crise que sont les services publics et la protection sociale. Il faudrait donc, à l'heure où les déficits se creusent et où les charges de la dette publique ne pèsent pas sur les plus aisés, les financer par l'impôt le plus juste possible.

Ensuite du point de vue macroéconomique. Il est plus que temps de corriger la répartition des revenus, afin de tarir les sources de consolidation de la rente et d'assurer le pouvoir d'achat des classes modestes par le biais des transferts sociaux et des services publics. La fiscalité devient pour cela l'instrument clé des politiques de redistribution, à l'heure où les hausses de salaires sont difficiles à obtenir par des syndicats affaiblis, dans un contexte de récession, *a fortiori* dans les PME sous-traitantes, sous pression des grands groupes donneurs d'ordres. L'impôt est le meilleur moyen d'écarter les revenus indécents, quelle qu'en soit la nature (bonus, stock-options, parachutes dorés...), pour réduire les inégalités.

Enfin du point de vue microéconomique. Une fiscalité progressive peut s'avérer un instrument efficace pour décourager les comportements les plus risqués des

traders et des autres acteurs des marchés financiers, en réduisant sensiblement les gains escomptés après impôt, et en faisant fuir les spéculateurs aux comportements les plus éhontés.

Le premier chapitre du présent livre s'attelle à identifier le profil type des véritables profiteurs du capitalisme financier, le niveau et la structure de leurs revenus, le volume et la composition de leur patrimoine. Leurs gains (pouvant dépasser 300 fois le SMIC mensuel) sont bien supérieurs au lieu commun, qui assimile le revenu d'un riche à 4 000 euros mensuels. Ils se sont à peine érodés avec la crise et sont susceptibles de bénéficier d'une nouvelle embellie.

Le deuxième chapitre discute l'idée selon laquelle les riches sont spoliés par l'impôt. Il dresse le bilan de l'évolution récente des politiques fiscales et de leurs retombées indéniablement favorables pour les catégories les plus aisées. Il évalue précisément les effets sur le système fiscal français, déjà faiblement redistributif, des nouvelles niches fiscales et de la baisse de la progressivité de l'impôt intervenue au cours de ces quinze dernières années. Il affronte les arguments inhérents aux délocalisations et aux comportements d'« optimisation fiscale » couramment avancés pour justifier la concurrence fiscale, et en montre la vacuité.

Le troisième chapitre pose la question de l'utilité économique des riches, souvent considérés comme les « forces

vives » de la nation, récompensées pour l'accomplissement de leurs projets. Il s'appuie sur les débats de théorie économique quant au rôle de l'épargne des classes riches, les seules ayant la possibilité de consacrer une part de leurs revenus aux placements mobiliers et immobiliers. Prolongeant la thèse keynésienne de « l'euthanasie du rentier », il montre comment le capitalisme financier a accouché d'une classe de nouveaux rentiers (détenant des actifs physiques), dont la fonction économique est tout aussi nocive que celle de la rente foncière sous l'Ancien Régime, dès lors qu'elle consiste à ponctionner une part croissante du revenu national qui ne sera pas consacrée à des dépenses d'investissement dans l'économie réelle. La rente nourrit certes la consommation des classes riches. Elle alimente aussi les bulles spéculatives, entretenues par le système bancaire et financier, lui-même sous le joug de nouveaux actionnaires, avides de surprofits procurés par des produits financiers « innovants ». L'éclatement de ces bulles, récurrentes, provoque des dérèglements majeurs dans l'économie réelle.

Enfin, le quatrième chapitre expose les principes de la réforme fiscale dont les auteurs souhaitent que le camp du progrès s'empare lors de l'élection présidentielle de 2012. Il se limite aux deux principaux impôts susceptibles d'entamer les revenus et le patrimoine des rentiers, l'impôt sur le revenu et l'impôt sur le patrimoine, dont les conservateurs veulent annihiler la portée. Il souligne la pertinence particulière, dans le contexte actuel, de la

montée en puissance de l'impôt progressif sur le revenu, assis sur une assiette large, comme instrument essentiel de redistribution et de financement des dépenses universelles. Il dénonce le sport national des riches, consistant à user des niches fiscales pour ne pas payer l'impôt. Il dédramatise le problème du financement des retraites et, plus largement, de la protection sociale, en proposant des solutions fiscales alternatives à l'allongement de la durée de cotisation et la baisse du niveau des pensions.

À l'heure où ces lignes sont écrites, alors que les vainqueurs de la mondialisation exhibent à nouveau et avec arrogance leurs gains, une droite modérée et intelligente « plancherait » sur la levée du bouclier fiscal et la création d'une tranche supérieure sur l'impôt sur le revenu. Certains sénateurs s'y attellent d'ailleurs déjà, avec toutefois pour projet de supprimer en contrepartie tout impôt sur le patrimoine. Or l'impôt sur le patrimoine est essentiel pour éviter que le stock de la richesse matérielle ne gonfle en permanence, dès lors qu'il est alimenté par un flux de revenus, quand bien même celui-ci serait tari par l'impôt sur le revenu. Les impôts sur le patrimoine (impôt de solidarité sur la fortune – ISF –, donations et succession, fiscalité de l'épargne...) sont certes imparfaits. Ils sont devenus illisibles tant ils ont été vidés de leur sens par de nombreuses mesures dérogatoires. Nous proposons ici de faire table rase de ces prélèvements sur le patrimoine, partiels et imparfaits, pour leur substituer un impôt général sur le patrimoine (IGP), dont la vocation est d'être plus

simple et plus « lisible ». Celui-ci sera assis sur une assiette large, incluant les biens mobiliers et immobiliers. Son rendement serait élevé. Un barème progressif à 3 tranches lui serait appliqué, assorti d'un abattement important sur la résidence principale.

Cet ouvrage est l'occasion de rendre pour la première fois publique cette proposition, que des progressistes décomplexés sauront, le jour venu, mettre en œuvre.

Mai 2010

Qui sont les vrais riches ?

On peut, avec Pierre Bourdieu¹, définir un riche par le capital social, le capital symbolique, le capital culturel ou le capital économique dont il a hérité ou qu'il a accumulé. Un ouvrage de Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot² offre de ce point de vue une analyse sociologique précieuse et détaillée de l'*habitus* des classes dominantes traditionnelles, la noblesse et la grande bourgeoisie. Au cours de la période récente, marquée par la montée puis la crise du capitalisme financier, c'est le capital économique des classes dominantes qui s'est particulièrement valorisé. Les inégalités de revenus et de patrimoines se sont exacerbées. Elles sont l'objet de ce chapitre, qui utilisera notamment les données de l'administration fiscale,

1. Pierre Bourdieu, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Minuit, 1979.

2. Michel Pinçon, Monique Pinçon-Charlot, *Les Grandes Fortunes. Dynasties familiales et formes de richesse en France*, Petite Bibliothèque Payot, 2006.

recueillies à partir de la déclaration annuelle des revenus, pour analyser l'évolution de la répartition des revenus primaires, et celles de l'enquête « Comptes des ménages » et de l'étude « Les revenus et le patrimoine des ménages » de l'INSEE, qui livrent un panorama de la concentration du patrimoine.

De plus, l'évolution du pouvoir d'achat peut être appréhendée à l'aune de deux indicateurs: le pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages et le niveau de vie des individus. Le revenu disponible brut (RDB) comprend les revenus de toute nature perçus par l'ensemble des ménages, toutes catégories confondues: les revenus d'activité, les prestations sociales en espèces (y compris les pensions de retraite et les indemnités chômage), les revenus du patrimoine, autant de revenus desquels sont retranchés les impôts et cotisations sociales. L'évolution du pouvoir d'achat du RDB est pondérée par un indice mesurant le mouvement des prix à la consommation.

Mais les analyses en termes de *niveau de vie* donnent un aperçu plus précis de la situation économique des individus (et non plus des ménages), selon leur capacité à atteindre une certaine norme de consommation. Elles sont construites à partir des données issues de l'enquête sur les revenus fiscaux. Celle-ci exploite les déclarations fiscales d'un échantillon représentatif de ménages, issues de l'enquête emploi de l'INSEE. L'indicateur de niveau de vie est obtenu en divisant le revenu disponible d'un ménage par le nombre d'*unités de consommation* de ce

ménage. On attribue une unité de consommation au premier adulte du ménage, 0,5 unité à toute personne de plus de 14 ans et 0,3 unité à tout enfant de moins de 14 ans. Le niveau de vie est donc supposé équivalent pour tous les individus qui composent un ménage. Il tient compte des «économies d'échelle» dont peuvent bénéficier tous ses membres. L'indicateur inclut de plus l'accès aux services de santé qui n'est pas intégré dans le calcul du pouvoir d'achat. L'accroissement de la taille du ménage entraîne mécaniquement une baisse du niveau de vie de ses membres. Ainsi les couples avec enfant ont-ils en règle générale un niveau de vie plus faible que les ménages sans enfants.

Ces règles étant posées, que nous disent-elles de la réalité des classes aisées? À l'aune de l'accumulation des richesses matérielles, les vrais privilégiés ne sont pas les fonctionnaires, pourtant cibles favorites de la fameuse RGPP, la révision générale des politiques publiques, et de la vindicte de salon des nouveaux rentiers. Parfois dotés d'un bon capital culturel, un professeur des écoles ou des collègues, une infirmière ou un postier ont un niveau de vie qui ne dépasse pas le niveau de vie médian de 1 510 euros par mois (18 120 euros par an) et consacrent près de la moitié de leur revenu à des dépenses contraintes.

Les nantis ne sont pas non plus les tout petits-bourgeois de Bourdieu, accédant à la propriété d'un pavillon Bouygues, de l'autre côté du boulevard le séparant de leur ancienne cité. Ce ne sont pas non plus les artisans ou chefs de petite

entreprise, confrontés à des problèmes de trésorerie et à des carnets de commandes vides, qu'on accuse parfois la gauche de vouloir écraser d'impôts et de charges.

Du point de vue du partage du gâteau, les catégories aisées appartiennent à première vue aux 10% des contribuables des deux tranches supérieures de l'impôt sur le revenu et, parmi eux, les foyers redevables de l'ISF, à l'exception de ceux qui sont assujettis à sa première tranche. Les classes aisées, définies au sens large, regroupent alors les individus ayant un niveau de vie supérieur à 50 500 euros par an et dotés d'un patrimoine supérieur à 500 000 euros. Elles sont composées de 3 millions de foyers qui se partagent un quart du revenu national. Un quart de leurs revenus est composé de revenus du patrimoine. Comme leur propension à épargner est forte¹, ils partagent avec les vrais riches le fantasme de faire travailler l'argent à travers les placements financiers « créateurs de valeur »².

1. On compte un nombre, relativement stable sur le long terme, de 7,5 millions de foyers déclarant des revenus de capitaux mobiliers. Ce sont les foyers dotés d'une certaine propension à épargner. Les détenteurs de capitaux mobiliers sont concentrés parmi ceux qui déclarent les plus hauts revenus.

2. La mode de ces placements fut lancée par les quatre vagues de privatisation. En 1978, seuls 2,4 millions de Français détenaient des valeurs mobilières. Ils étaient 11,2 millions en 1994, après la deuxième vague, initiée par Édouard Balladur. Leur nombre s'est ensuite réduit pour se stabiliser autour de 8 millions entre 2000 et 2006 après la quatrième vague. 50% des cadres détiennent des valeurs mobilières, contre 7,4% chez les ouvriers.

Les « vrais » riches sont nettement moins nombreux. Pour l'INSEE¹, en 2007, c'est à partir de 84 500 euros annuels que l'on entre dans le club très fermé des 1 % les plus riches. Ce club est lui-même inégalitaire. Si la moyenne des revenus de ses adhérents est de 150 000 euros, leurs revenus s'échelonnent entre 84 500 euros et 13 millions d'euros par an.

Le portrait type du vrai riche (appartenant aux 0,1 % les plus riches, soit 5 800 personnes) peut néanmoins être brossé. Il perçoit annuellement un revenu d'activité de 435 000 euros, un revenu du patrimoine (revenus fonciers, dividendes d'actions) de 220 000 euros, ainsi que 250 000 euros de revenus exceptionnels (plus-values, gains de levée d'options). La valeur de son patrimoine s'élève à 25 millions d'euros.

L'étude des données portant sur les bénéficiaires du bouclier fiscal permet de se faire une idée plus précise de la composition de la richesse des classes dominantes et d'identifier plusieurs profils types. Ceux du « nouveau riche » et de « l'aristo fin de race » viennent immédiatement à l'esprit. Le nouveau riche en début de carrière jouit d'un gros revenu mais d'un faible patrimoine. L'aristo en question hérite certes d'un patrimoine, mais perçoit de faibles revenus. Ces cas emblématiques sont cependant marginaux, et s'apparentent davantage à des caricatures. Parmi les 235 000 bénéficiaires potentiels du bouclier

1. INSEE, *Les Revenus et le Patrimoine des ménages*, 2010.

fiscal¹, on dénombrait seulement 1 363 « nouveaux riches » disposant d'un patrimoine inférieur à 750 000 euros et d'un revenu fiscal de référence supérieur à 41 300 euros. Il n'y avait pas plus de 7 517 « héritiers fauchés », dotés d'un patrimoine supérieur à 750 000 euros et disposant seulement d'un revenu de référence inférieur à 9 958 euros.

En réalité, le profil type du portefeuille du vrai riche, chantre de la mondialisation heureuse, mêle gros revenus et patrimoine important, hérité, accumulé ou en cours d'accumulation, les premiers alimentant au fur et à mesure le second. Lorsqu'il s'agit de patrimoine de rapport, concentré entre les mains des plus riches, celui-ci engendre lui-même des revenus substantiels. Ces derniers permettent d'entretenir le patrimoine de jouissance cimentant le vivre ensemble des classes dominantes. Les vrais riches concentrent une part croissante du revenu et du patrimoine national et se situent parmi les 1 % des contribuables les plus aisés. On dénombre donc officiellement environ 350 000 foyers que l'on peut qualifier de riches.

C'est un euphémisme : les classes riches ont bénéficié des retombées du capitalisme financier au cours de la phase précédant la crise de 2008. L'étude de Camille Landais², utilisant les données recueillies par l'admi-

1. Tous les bénéficiaires potentiels du bouclier fiscal n'ont pas demandé à en bénéficier, notamment pour éviter que l'administration fiscale n'étudie de trop près leur dossier à l'occasion de leur demande de remboursement.

2. Camille Landais, « Les hauts revenus en France (1998-2006), une explosion des inégalités », École d'économie de Paris, juin 2007.

